

Date de la séance

Le 24 septembre 2025

Date de convocation

Le 18 septembre 2025

Date de publication

Le 18 septembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 6

Excusé 0

Absent 2

N° 2025-09-46

OBJET :

**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS –
CREATION DE
POSTE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 24 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Jean-Christophe SEGUIER à Olivier LEPRETRE

Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT

Sidonie KARM à Hajer RIVIERE

Martine DELORENZI à Jean Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Nathalie CAHUZAC

Excusé : /

Absents :

Jérôme COTIGNY

William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment le livre III articles L311-1 à L352-6,

VU les Lignes Directrices de Gestion établies par la Communauté de Communes Gally Mauldre en date du 1^{er} avril 2022,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité de créer :

- ⇒ 1 poste d'attaché de catégorie A pour le détachement d'un agent pour effectuer un stage au titre de la promotion interne,
- ⇒ 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à temps non complet

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 17 septembre 2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

CREE :

- ⇒ 1 poste d'attaché de catégorie A
- ⇒ 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à temps non complet à raison de 74,25 heures mensuelles

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, chapitre 12



Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **29/09/25**.....
- Document rendu exécutoire le **29/09/25**.....